

Plan d'action en environnement des groupements forestiers

Années 2024 et 2025







À l'automne 2022, Groupements Forestiers Québec (GFQ) a créé un comité Environnement et carbone forestier auquel il a confié le mandat de bâtir un plan d'action environnemental avec l'objectif d'encadrer les activités de l'organisme et de cibler celles à réaliser en priorité dans les prochaines années.

Initialement, le plan devait être à l'usage exclusif du réseau des groupements forestiers. Toutefois, dans le but de susciter le maintien et le développement de nouvelles collaborations au bénéfice des écosystèmes forestiers, les groupements forestiers et les propriétaires de boisés ont jugé opportun de partager un résumé du nouveau plan d'action en environnement avec les partenaires du milieu environnemental et forestier.

Ainsi, les 28 000 propriétaires membres des groupements forestiers sont fiers de partager le Plan d'action en environnement des groupements forestiers 2024-2025.

Orientation 1

Intégrer les considérations environnementales à l'aménagement forestier en forêt privée

Objectif 1

Favoriser l'élaboration et l'utilisation des PAF nature¹ (bonifiés) comme outil d'information, de sensibilisation et de conciliation de l'aménagement forestier et de la protection des éléments sensibles

Le Plan d'aménagement forestier (PAF) nature est un outil qui permet aux propriétaires de boisés, avec l'aide de leur conseiller forestier, de prendre des décisions éclairées pour l'entretien de leur forêt de manière à contribuer à protéger les milieux sensibles et maintenir la biodiversité tout en réalisant des activités d'aménagement forestier.

Actions 2024

- › Collaborer avec le secteur de l'environnement (ONG en conservation et ministères) afin d'unir nos expertises pour améliorer les connaissances des groupements forestiers et faciliter les échanges de données nécessaires à la production des PAF nature;
- › Solliciter des bailleurs de fonds afin de permettre le financement de la partie « nature » des PAF partout au Québec;
- › Intégrer un module de production des PAF–nature dans les outils modernes de gestion des groupements forestiers;
- › Améliorer les outils et les connaissances des GF en lien avec la production d'une section faunique en s'alliant avec des biologistes.

Perspectives 2025

- › Déploiement provincial des PAF nature et fauniques;
- › Consolidation des outils développés (ex.: ajout de nouvelles informations dans les PAF nature et fauniques).

1 PAF nature est une nouvelle appellation proposée par GFQ afin de remplacer l'actuel PAF bonifié.

Objectif 2

Intégrer dans la planification et les pratiques forestières l'adaptation des forêts aux changements climatiques

Dans le contexte des changements climatiques, les écosystèmes forestiers sont soumis à des impacts qui dépassent leur capacité d'adaptation. Le réchauffement accéléré du climat se traduit par une augmentation de la température moyenne, une diminution de la période de gel, un déplacement des niches écologiques vers le nord ainsi qu'une augmentation de la sévérité, de la fréquence et de l'étendue des perturbations naturelles, dont particulièrement une hausse des sécheresses.

La résistance et la résilience des forêts et des espèces sensibles au réchauffement climatique peuvent être améliorées en diversifiant la composition des peuplements forestiers, notamment, au niveau génétique, spécifique et fonctionnel, et ce, à différentes échelles spatiales. En effet, un écosystème diversifié possède un spectre de réponses plus vaste en regard des perturbations, favorisant conséquemment sa stabilité, à court terme et long terme, face aux imprévisibilités et incertitudes associées au climat. En ce sens, il est également nécessaire de promouvoir le choix d'espèces adaptées aux vulnérabilités climatiques régionales, favoriser les pratiques de gestion adaptative et éviter la simplification des écosystèmes forestiers et la plantation en monoculture dans des milieux qui ne possèdent pas naturellement ce type de peuplement.

Actions 2024

- › Améliorer les connaissances et la compréhension des équipes techniques des groupements forestiers sur les effets régionaux des changements climatiques sur les forêts et les habitats des espèces forestières en contexte de forêt privée;
- › Contribuer au développement des connaissances en lien avec la résilience et la résistance des forêts aux changements climatiques.

Perspectives 2025

- › Des équipes techniques des groupements forestiers outillés pour prévenir et s'adapter aux effets des changements climatiques;
- › Augmentation des superficies forestières aménagées

Objectif 3

Tenir compte des réseaux de connectivité écologique dans les pratiques des GF afin de favoriser leur maintien et leur augmentation

La mosaïque que constituent les parcelles de milieux naturels à l'échelle du paysage offre des conditions favorables au déplacement de la faune et à la dispersion de la flore vers des habitats où ils peuvent combler leurs besoins vitaux, tels que la reproduction, l'alimentation, le repos et la migration. Les corridors écologiques, soit des passages terrestres ou aquatiques reliant les espaces naturels, soutiennent la capacité des écosystèmes à préserver leurs fonctions naturelles et fournir des services écosystémiques essentiels à la survie des populations d'espèces, notamment l'échange génétique.

Les groupements forestiers du Québec et les groupes de conservation sont appelés à jouer un rôle d'importance dans le maintien des corridors écologiques en encourageant et accompagnant les propriétaires dont les boisés se situent dans les zones ciblées. La participation des groupements forestiers à l'IQCÉ constitue une excellente opportunité de collaboration avec les organismes de conservation. Également, elle donne l'occasion aux groupements forestiers de faire valoir le rôle important de l'aménagement forestier durable aux autres acteurs impliqués dans le domaine de l'environnement.

Actions 2024

- › Favoriser une approche intégrée de la gestion de l'écosystème en contribuant à l'IQCÉ et à ses comités, s'inscrivant dans le cadre du partenariat entre CNC et GFQ;

Perspectives 2025

- › Contribuer au développement des connaissances et outils en lien avec les corridors écologiques régionaux;
- › Sensibiliser les propriétaires de lots boisés à l'importance du maintien des corridors écologiques.

Orientation 2

Faire reconnaître l'importance de l'aménagement des forêts privées auprès de la collectivité, d'un point de vue environnemental

Objectif 4

Établir des moyens de communication visant à promouvoir la gestion durable des forêts privées auprès de la collectivité, d'un point de vue environnemental

Le milieu scientifique reconnaît de plus en plus l'aménagement durable des forêts comme une solution naturelle importante dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que dans le maintien des habitats pour la biodiversité. En effet, selon le GIEC, « une gestion durable des forêts visant la production de bois, de fibre, de biomasse, de ressources non ligneuses ou d'autres fonctions et services écosystémiques, peut diminuer les émissions de GES et contribuer à l'adaptation », notamment en maintenant ou en augmentant la capacité de stockage de carbone forestier (2019). Et ce, tout en préservant la disponibilité des ressources en bois, de l'eau potable, des habitats pour la biodiversité ainsi que des activités récréatives (Deal & al., 2011). En réalisant des interventions forestières qui visent à conserver la qualité des habitats (filtre brut) et en appliquant des mesures spécifiques visant à protéger des espèces en particulier (filtre fin), les propriétaires de forêts privées jouent un rôle de premier plan dans la protection de plusieurs espèces en situation précaire, en plus de maintenir les fonctions écosystémiques de leurs milieux naturels.

Néanmoins, plusieurs acteurs de la société possèdent une perception négative ou erronée de l'aménagement forestier. Dans plusieurs régions du Québec, des pressions sociales s'expriment et se traduisent, entre autres, par un resserrement de la réglementation municipale, qui vise à limiter et parfois interdire les activités forestières.

Actions 2024

- › Bonifier la compréhension du rôle de la sylviculture durable et des groupements forestiers auprès des décideurs et partenaires;
- › Impliquer les groupements forestiers et valoriser leur rôle en environnement (organiser des ateliers et rencontres de réseautage).

Perspectives 2025

- › Production de matériel de vulgarisation/sensibilisation/éducation destiné aux décideurs et aux collaborateurs;
- › Un dialogue positif et constructif avec les organismes environnementaux régionaux et acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire (MRC, municipalités, etc.);
- › Un appui aux organisations œuvrant dans le domaine de l'éducation forestière.

Orientation 3

Concilier la protection des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d'aménagement forestier.

Objectif 5

S'impliquer dans la mise en place d'une approche conciliant la protection légale des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d'aménagement forestier

Les forêts du sud du Québec abritent une grande biodiversité, notamment la majorité des espèces en situation précaire de la province. Cependant, malgré le fait qu'elles subissent les pressions du développement immobilier, de la villégiature et de l'agriculture, les forêts méridionales sont peu représentées au niveau des aires de conservation.

La tenue de la COP 15 à Montréal a incité le gouvernement du Québec à prendre un engagement dans l'atteinte de l'objectif d'en arriver à 30 % d'aires protégées. À cet effet, les propriétaires de forêt privée, surtout dans le sud de la province, seront certainement sollicités pour appliquer sur leurs lots des mesures de conservation dites traditionnelles, c'est-à-dire parmi lesquelles les aménagements forestiers sont restreints ou proscrits.

Actuellement, les outils de conservation mis à la disposition des propriétaires de boisés privés qui désirent poursuivre des activités d'aménagement forestier peuvent être trop restrictifs et peu adaptés à leur réalité. Il serait donc intéressant de se pencher sur une avenue qui permet de concilier la protection des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d'aménagement forestier.

Actions 2024

- › S'impliquer dans le développement de nouveaux outils légaux assortis d'incitatifs spécifiques;
- › Former les intervenants forestiers en soutien aux propriétaires;
- › Impliquer les propriétaires dans le dossier des aires de conservation.

Perspectives 2025

- › Sollicitation des propriétaires
- › Déploiement de projets pilotes
- › Mise en œuvre des outils légaux

Remerciements

GFQ tient à remercier spécialement le comité Environnement et carbone forestier pour l'élaboration du plan d'action environnemental 2024-2025. Le comité a travaillé en étroite collaboration avec les membres de GFQ afin de prioriser les actions à venir en lien avec la vision et les orientations des 28 000 propriétaires forestiers et des 35 groupements forestiers membres.

GFQ tient à exprimer sa sincère gratitude à la Fondation de la faune du Québec et à Conservation de la nature Canada. Ces deux organisations saluent la réalisation de notre plan d'action en environnement et ont exprimé le désir de participer au comité de mise en œuvre. Nous sommes ravis de collaborer avec des organisations aussi dévouées à la préservation de notre environnement et à la promotion de pratiques durables.

Une version détaillée du plan d'action est disponible sur l'espace réseau des groupements forestiers. Le comité en environnement et carbone forestier de GFQ invite chaque groupement forestier à s'y référer.

Membres du comité

Membres

Sylvain Thibodeau, *tech.f* – directeur général du groupement coopératif forestier d'Abitibi

Luc Lavoie, *D.Ph.* – conseiller stratégique à la Fédération des groupements forestiers du Bas-St-Laurent

André Emery, *ing.f* – directeur général du groupement forestier Chaudière

Régnald Bernier, *B.Écon.* – président de Groupements forestiers Québec

Pierre Baril, *tech.f* directeur général de Terra-bois

Ariane Desjardins, *M.Sc.A., B.Env.* professionnelle en environnement à Terra-bois

Vincent Garneau, *ing.f* – directeur général de Groupements forestiers Québec

Nicolas Fournier, *tech.f* – directeur général d'aménagement forestier coopératif des Appalaches

Marc Lavigne, *B.Comm.* – vice-président du groupement forestier Arthabaska-Drummond

Vincent Veer, *ing.f* du groupement forestier Portneuf

Louis Brunet, *ing.f* du groupement forestier Métis-Neigette

Catherine Arsenault, *tech.* Bioéco du groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs

Alice Roy-Bolduc, biologiste, Aménagement forestier coopératif des Appalaches

Coordonnateur

Nolann Chaumont, *B.Sc.Env.* professionnel en environnement à Terra-bois

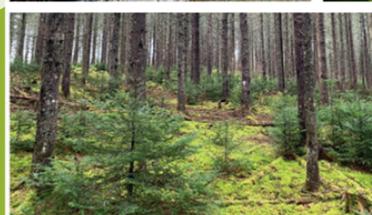
Une connexion déjà très présente

Survol des travaux récents réalisés avec la fondation de la faune du Québec :

- › Révision du Plan d'aménagement forêt-faune (Intégration GFQGéo)
- › Fiches d'espèces et d'habitats
- › Nouveaux formulaires de saisie numérique



PLAN D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE



Nom: BRISSON, ALEXANDRE (ABTEK)
 No producteur: SERN00000000
 Représentant autorisé: ALEXANDRE BRISSON
 Municipalité (code): Espoir-Saint (10005)
 Unité cadastrale (code): Larouche (1468)
 Rang (code): RAND1 (01)
 Lot(s): 5005139
 www.facebook.com/gabubio

GRUPPEMENT FORESTIER
Métis-Neigette inc.
 (418) 796-8851
 reception@metisneigette.ca
 225, Avenue Principale, Saint-Gabriel (Q)



Tétras du Canada

environ 40 cm
 450 à 550 g
 500 à 600 g

CARACTÉRISTIQUES

- Mâle : poitrine et gorge noires, flancs noirs barrés de blanc, ventre rayé noir et blanc et bout de la queue jaunâtre/roux, sourcils rouge vif et plumes sur les pattes;
- Femelle : plumage brun rouille, densément barré, queue foncée et courte se terminant par une bordure jaunâtre;
- Bec court et courbé;
- Se perche dans les arbres.

ALIMENTATION

- Différentes parties végétales d'arbustes;
- Feuilles et fleurs;
- Bleuets et myrtilles;
- Insectes;
- Pousins : Insectes, baies, champignons
- En automne : aiguilles de mélèze;
- En hiver : aiguilles de conifères, tels que le pin gris et les épinettes.

HABITAT

- Domaine vital moyen : 25 hectares;
- Forêts de conifères boréales, dominées par l'épinette noire, le spruce baumier ou le pin gris;
- Tourbières forestières du sud du Québec;
- Forêts matures denses avec clairières;
- Construit son nid au sol, sous les buissons.

RÉPARTITION AU QUÉBEC

L'ensemble du Québec forestier, sauf à l'extrême sud de la province.

Mi-avril à fin mai
 Fin mai à mi-juin
 4-7 œufs/janée
 Élevage des jeunes : mi-juin à fin août
 Cet oiseau ne migre pas

AMÉNAGER SON BOIS EN MAINTIENANT LA BIODIVERSITÉ
 Maintenir les peuplements résineux. Conserver le mélèze.
 Favoriser la régénération de peuplements résineux dans le type d'intervention choisie.
 Les femelles sont particulièrement vulnérables pendant qu'elles nichent. Éviter tout aménagement forestier durant cette période.

11 h 57 a.m. Kf

← Peuplement

Appellation	Densité
ERER >	B >
Hauteur (m)	Âge
18 >	65 >
Origine	Sélectionner une valeur >
Obstruction latérale	Distribution de la régénération commerciale*
0-24(très faible) >	Sélectionner une valeur >
Gros débris ligneux*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Ruisseau	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Pour les références et en savoir plus, visitez foretprivée.ca/biodiversite

Réalisée par **GRUPPEMENT FORESTIER QUÉBEC** et **CONSERVATION DE LA NATURE CANADA**

Collaborateurs: Alexandre Guay-Picard, ing. I. MNRP; Marc Champagne, Terra-Bois; Marianne Cheveau, MELCCFP; Patrick Carlier, ing. I. PFPQ; Pierre Blanchette, consultant

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

connectivité
écologique.com

